

## Les EAP du diocèse de Nevers

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Diocèses](#)

**Date :** 15 mai 2011

**Mgr Podvin cite ensuite le diocèse de Nevers :**

Les orientations diocésaines parues en 2002 donnaient pour objectif la constitution d'une Équipe d'animation pastorale (appelée EAP) dans chaque paroisse de la Nièvre, qu'il y ait ou non un prêtre résidant. Cinq ans après, pratiquement toutes les paroisses en sont dotées. Ce mois de janvier 2011 sont parues des orientations afin de faire le point sur les fondements théologiques et les dispositions pratiques de la mission de ces équipes ainsi que leur renouvellement.

La nouvelle organisation du diocèse en groupements de paroisses s'est mise en place progressivement à partir de la rentrée 2008 et continue de se développer. Selon ces orientations, a été constitué dans chaque paroisse une équipe d'animation pastorale afin d'assurer la triple fonction d'enseigner, de sanctifier et de gouverner. Chaque paroisse fait partie d'un des six groupements. Une équipe de prêtres assure la responsabilité sacerdotale auprès de l'ensemble des paroisses du groupement. Les membres laïcs de l'Équipe d'animation pastorale assurent au quotidien la présence de proximité dans la paroisse. Concernant les prêtres de plus de 75 ans, l'évêque peut leur demander d'aider des curés d'un groupement de paroisses. Leur participation est définie en concertation avec le modérateur de la charge pastorale (qui dirige l'activité commune et en répond devant l'évêque).

Participant à l'exercice de la charge pastorale avec les prêtres, la mission de l'EAP est donc d'aider la paroisse et de susciter un élan missionnaire, de veiller à la bonne marche de l'ensemble de la paroisse, et d'assurer et de promouvoir des initiatives apostoliques et pastorales. Concrètement, les équipes sont nommées pour trois ans. Une EAP se réunit habituellement une fois par mois. Elle met en place des services, veille à leur coordination et nomme une « personne pivot » chargée du suivi des décisions dans la vie ordinaire de la paroisse. Le prêtre référent ou un membre de l'EAP est en liaison avec le Conseil pastoral paroissial. L'EAP a également à mesurer les dimensions économiques des décisions.